

2023-11/007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	12	VOTANTS :	19
------------	-----------	-----------	-----------

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
CONCERNANT L'ECOLE DE MUSIQUE FAYENCE -TOURRETTES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par une DCM du 27 septembre 2012, il avait été autorisé à signer une convention annuelle avec le conservatoire de musique de Fayence-Tourrettes, permettant aux élèves domiciliés à Callian de bénéficier de tarifs préférentiels en raison de la participation de la commune.

Monsieur le Maire propose de limiter le nombre d'élèves bénéficiaires à 20 et d'exclure les adultes de cette convention.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe pour l'année 2023/2024, avec le conservatoire de musique de Fayence/Tourrettes, selon les conditions énumérées ci-dessus.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.